



### Sommaire

Santé et Sécurité au Travail .....	1
Activités Sociales & Culturelles .....	2

## Santé et Sécurité au Travail

### Covid-19 : port du masque toujours recommandé !

Depuis quelques jours, les cas se multiplient, soyons vigilants et adoptons les bonnes règles...

Positif = isolement 10 jours ou 7 jours si complètement vacciné

Cas contact = pas d'isolement mais je réalise un test



**LES RÈGLES D'ISOLEMENT**

**Je suis complètement vacciné ou j'ai moins de 12 ans** / **Je ne suis pas vacciné ou pas complètement**

**JE SUIS POSITIF**

**JE M'ISOLE PENDANT 7 JOURS** / **JE M'ISOLE PENDANT 10 JOURS**

**PAS D'ISOLEMENT**

**JE SUIS CAS CONTACT**

Source : Ministère des Solidarités et de la Santé

Les gestes barrières (lavage des mains, utilisation du gel hydroalcoolique, distanciation ainsi que le port du masque sont fortement recommandés par les médecins. Vous pouvez vous en procurer auprès de l'accueil ou de l'économat de votre site.

### Papripact Fonctions Support et Finance

Le Programme Annuel de Prévention des risques Professionnels et de l'Amélioration des conditions de travail (PAPRIACT) donne lieu désormais à une consultation auprès des élus du CSE dans le cadre du renforcement de la politique de prévention. Pour le périmètre FS&F, l'élaboration de ce dernier est issue d'un travail pluridisciplinaire entre tous les Services de Prévention et Santé au travail (SPST). Rebaptisé depuis le 1<sup>er</sup> avril, le SPST est composé des médecins et psychologues du travail, des infirmiers-ères et des préventeurs-trices et également les psychologues du travail.

Pour 2022, les principales actions de prévention porteront sur :

- Le travail Hybride lié au télétravail ;
- La prévention des risques lors des déplacements internationaux et nationaux ;
- La prévention « santé publique » avec un module de formation aux gestes qui sauvent : formations au 1<sup>er</sup> secours et aux consignes de sécurité sur les nouveaux sites immobiliers ;
- L'accompagnement des projets immobiliers ;
- Le suivi des projets de transformation et d'organisation ;
- Le risque d'accroissement de la charge de travail.

A noter qu'au niveau national pour 2022, le fil conducteur retenu pour les actions de prévention « santé publique » est le dépistage des troubles du sommeil (apnées du sommeil). Les accidents de trajet sont trop souvent provoqués par un défaut d'attention lié à une somnolence provoquée par un sommeil de mauvaise qualité.

### Analyse de la CFE-CGC

Les élus constatent l'activité intense des Services de Qualité de Vie et conditions de Travail et demandent cependant que chaque salarié du périmètre FS&F, quel que soit son statut ou son site de rattachement bénéficie de la même qualité d'attention.

### Rapport annuel d'activité des médecins

Le Service de Santé au Travail a connu une activité clinique intense en 2021. En effet, plus de 1000 visites médicales ont été réalisées auprès des salariés des Fonctions Support et Finance.

Les visites occasionnelles à la demande des salariés ont beaucoup augmenté incluant les 96 visites effectuées pour la vaccination contre la COVID-19 ainsi que les visites d'information réalisées par les infirmiers-ères.

Une partie des visites ont été effectuées en téléconsultation. L'absentéisme à ces visites programmées reste toujours élevé, avec 288 absences constatées.

Pour 2021, aucun avis d'inaptitude n'a été prononcé. Les avis d'aptitude ou les attestations de suivi ont été parfois accompagnées par de proposition de mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail ou de mesures d'aménagement du temps de travail (art. L. 4624-3 du code du travail).

En termes statistiques, une bonne partie des mesures d'aménagement ont été préconisées pour la protection des salariés à risque de forme grave de Covid-19, le temps partiel thérapeutique, la fourniture du matériel pour le travail sur écran (fauteuil ergonomique, ordinateur ultraléger, repose avant-bras, écrans déportés ou souris ergonomiques, bureaux assis-debout, filtre anti lumière bleu), ou pour le maintien dans l'emploi des personnes RQTH\* (prothèses auditives, transports adaptés, dispositifs de lecture tactiles, dispositifs DATI\*\*).

Dans certains cas, d'autres mesures individuelles ont été proposées pour la prévention des risques psychosociaux, comme la réadaptation de la charge de travail ou le changement d'équipe.

\* La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

\*\* Appareils permettant d'alerter les secours en cas de problème.

### Analyse de la CFE-CGC

Les élus CFE-CGC saluent le travail remarquable du Service de Santé au Travail en 2021 pour le bénéfice de tous les salariés.

Ils demandent avec l'ensemble des élus du CSEE FS&F à ce que le Service de Santé au Travail dispose des moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission (locaux adaptés, recrutements, matériels...).

A partir du 1er avril 2022 intervient l'application de la loi du 02/08/2021, dite loi de santé au travail qui vise à renforcer la prévention en matière de santé au travail et à décloisonner la santé publique et la santé au travail.

Ainsi, plusieurs changements interviendront sur le périmètre Fonctions Support et Finance :

- Changement de dénomination du Service de Santé au Travail (SST) qui devient le Service de Prévention et Santé au Travail (SPST),
- Elargissement des missions de prévention avec l'objectif d'éviter l'altération de la santé des salariés,
- Contribution renforcée aux objectifs de santé publique, participation aux efforts de vaccination, COVID-19, Grippe, etc.
- Mise en place d'une cellule pluridisciplinaire réunissant médecins du travail, préventeurs, assistants sociaux pour prévenir les « désinsertions professionnelles ».

Les élus CFE-CGC Orange veilleront à la prise en compte de ces changements dans les meilleures conditions possible tout en préservant l'indépendance statutaire des Médecins du travail face à la Direction.

Je consulte l'intégralité de [la résolution](#)

## Activités Sociales & Culturelles

### Prestations Activités Sociales et Culturelles 2022

**QF2022** : la validation de votre QF 2022 est indispensable pour pouvoir bénéficier des prestations proposées par le CSEE FSF ou le CSEC. Alors ne tardez pas à sa validation.

**Chèques Vacances (CV)** : ouverture de la période de commande des CV sans épargne du **1<sup>er</sup> mars au 29 mai 2022**. Vous partez en retraite en 2022, pensez à utiliser le montant auquel vous pouvez prétendre !

**CESU** : commandez vos e-CESU ou CESU papier pour le 1er semestre jusqu'au 30 juin (valables jusqu'au 31 janvier 2023). Le CSEE FSF abondera chaque CESU selon votre Quotient Familial 2022 validé.

**Vacances enfants** : ouverture du catalogue été le 22 mars 2022.

**Tous les dossiers présentés lors de cette séance sont disponibles sur Alfresco, CSE 2022 – avril 2022**  
Les dossiers sont à la disposition des seuls adhérents et militants. **À ne pas diffuser.**

#### Vos Élus CSE titulaires :

Jacques **BERTHELIER** ; Anne **CUDON** ; Laurence **DULON** ;  
Patrick **EONO** ; Karl-Stephan **LUCAS** ; Annie **MARTIN** ;  
Dominique **MESNIERE** ; Catherine **MORIVAL** ;  
Madani **RAHMANI** ; Yves **TERRAIL**

#### Vos Élus CSE suppléants :

Ali **BEN M BAREK** ; Christian **BOYER** ;  
Gilles **DALLERAC** ; Laure **FALEMPIN** ;  
Loïc **MARTIN** ; Thierry **NAMUR** ; Danielle **PROULT**

**Votre Représentant Syndical : Patrick BOUSCARY**